

Définition du métier

Le(la) surveillant(e) de nuit est un(e) professionnel(le) intervenant(e) dans les secteurs social, médico-social et sanitaire. Quel que soit le public accompagné, sa mission est d'assurer une "veille active" quant à la sécurité des personnes accompagnées, et de garantir les conditions de leur repos, dans le respect des modalités de leur accompagnement et de la continuité jour/nuit. Membre de l'équipe pluriprofessionnelle, le(la) surveillant(e) de nuit effectue sa mission en lien avec l'équipe éducative et/ou soignante.

Public concerné

La formation s'adresse :

- aux salarié(e)s des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux exerçant ou appelés à exercer le métier de surveillant(e) de nuit;
- aux salarié(e)s hors secteurs sanitaire, social et médico-social visant une qualification et une orientation professionnelle dans ce métier.
- aux demandeurs d'emploi visant une qualification et une insertion professionnelle dans ce métier.

La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. L'accès et l'aménagement des bâtiments sont conformes aux règles d'hygiène et de sécurité, et adaptés à l'accueil des personnes porteuses de handicap et à mobilité réduite. Le responsable de formation et le référent handicap sont garants de l'accueil et de l'adaptation des parcours de formation, de la prise en compte des situations de handicap et des besoins en compensation (pédagogie, matériel, moyens techniques, ...).

Modalités d'inscription

La pré-inscription à la formation se réalise en ligne sur notre site www.cef-bergerac.org. Pour la session 2021, la période d'ouverture aux pré-inscriptions est entre le lundi 1^{er} mars et le vendredi 7 mai 2021. Dans les quinze jours au plus tard suivant la pré-inscription en ligne, le candidat transmet au Ce.F les informations et documents indiqués au paragraphe "Documents et pièces à fournir pour l'inscription" et non fournis au moment de la pré-inscription. Le dossier d'inscription est complet lorsque toutes les pièces demandées ont été fournies.

Prérequis

- pour tous : maîtrise des savoirs de base niveau 1 (lecture, écriture, calcul, bureautique/informatique).
- pour les salarié(e)s hors secteurs sanitaire, social et médico-social et les demandeurs d'emploi : avoir réalisé une période de découverte type PMSMP (période de mise en situation en milieu professionnel) ou disposer d'une expérience professionnelle de 10 jours minimum correspondant à l'emploi de surveillant(e) de nuit et permettant de comprendre les conditions d'exercice et les attendus de l'emploi, de valider le projet professionnel.



Modalités d'accès à la formation

En amont de l'entrée en formation, un positionnement est réalisé et se compose :

- de tests écrits permettant de vérifier l'acquisition des savoirs de bases ;
- d'un entretien individuel permettant de vérifier la pertinence et la faisabilité de la formation au regard du projet et de la motivation du(de la) candidat(e).

Ce positionnement permet notamment d'adapter le parcours formatif du(de la) candidat(e) et la durée du module d'accompagnement méthodologique.

Objectifs pédagogiques et contenus de formation

Le(la) surveillant de nuit doit être en capacité de :

- assurer la sécurité des personnes et des biens au sein d'établissements d'hébergement collectif, en habitat inclusif, ou au domicile des personnes accompagnées et intervenir dans la prévention et la gestion des incidents ou accidents dans la limite de ses responsabilités.
- assurer l'accompagnement des personnes, prévenir et gérer les situations problématiques selon les procédures en vigueur dans son établissement/service.
- se positionner comme professionnel de l'action sociale/médico-sociale et à ce titre participer à l'équipe pluri-professionnelle.
- assurer les transmissions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement et s'appuyer pour cela sur les outils de communication des ESSMS.
- repérer et gérer en autonomie les incidences de la nuit sur les personnes accompagnées, le fonctionnement de l'organisation, sa mission et sa santé.

Domaine de formation 1 : Sécurité des personnes et des biens

Rôle et fonction du(de la) surveillant(e) de nuit quant à la sécurité des personnes et des biens, Sécurité des personnes et des biens

Domaine de formation 2 : Accompagnement des personnes.

Rôle et fonction du(de la) surveillant(e) de nuit quant à l'accompagnement des personnes, Les problématiques des publics, Les fondements et les méthodes de l'accompagnement, Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et de confort.

Domaine de formation 3 : Participation à l'équipe pluri-professionnelle

Le cadre institutionnel de la fonction, Le travail en équipe pluri-professionnelle

Domaine de formation 4 : Spécificités du travail de nuit en établissement social, médico-social et sanitaire

Spécificités de l'exercice professionnel de nuit Santé du/de la professionnel.le de nuit

Module d'Accompagnement Méthodologique

Accompagnement méthodologique de préparation des épreuves, Écrits professionnels, Expression orale, Usage de l'outil informatique et de Word.

Certains diplômes ouvrent droit à des dispenses, à savoir : Qualification Maître(sse) de maison, DE Accompagnant éducatif et social, DE Aide-soignant, Titre Professionnel Assistant de vie aux familles, BEP Accompagnement soins et services à la personne, BEPA Services aux Personnes, CQP Agent de prévention et de sécurité, Titre Moniteur d'atelier, DE Moniteur éducateur, DE Technicien de l'intervention sociale et familiale, Bac Professionnel Accompagnement soins et services à la personne, Bac Professionnel Services aux Personnes et aux Territoires. Aucune dispense ne peut être accordée concernant le Module d'Accompagnement Méthodologique (M.A.M.).



Durée et calendrier

La durée de la formation surveillant(e) de nuit est de 231 heures ou 245 heures selon les résultats du positionnement auxquelles se rajoute un stage de 210 heures pour les salarié(e)s hors secteurs sanitaire, social et médico-social et les demandeurs d'emploi. Pour la session 2021, la formation est planifiée entre le lundi 31 mai et le mardi 14 décembre 2021, par regroupement de 2 ou 3 jours hors congés scolaires zone A, selon le calendrier indiqué ci-après. Ce calendrier est prévisionnel et susceptible d'être modifié. L'engagement d'une session de formation est conditionné à un nombre suffisant de participants. Le Ce.F peut être amené à annuler et/ou reporter une session de formation jusqu'à 10 jours ouvrables avant la date prévue de début de l'action.

Lundi 31 mai, Mardi 1 ^{er} et Mercredi 2 juin
Lundi 14, Mardi 15 et Mercredi 16 juin
Lundi 28 et Mardi 29 juin
Lundi 05, Mardi 06 et Mercredi 07 juillet
Lundi 06, Mardi 07 et Mercredi 08 septembre
Lundi 13, Mardi 14 et Mercredi 15 septembre
Lundi 27 et Mardi 28 septembre

Lundi 04, Mardi 05 et Mercredi 06 octobre
Lundi 18, Mardi 19 et Mercredi 20 octobre
Lundi 08 et Mardi 09 novembre
Lundi 15 et Mardi 16 novembre
Lundi 22, Mardi 23 et Mercredi 24 novembre
Lundi 06, Mardi 07 et Mercredi 08 décembre
Lundi 13 et Mardi 14 décembre

Intervenants pressentis

Divers professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social animent les séquences de formation : une juriste, un éducateur spécialisé, un psychologue clinicien, une directrice d'établissement médico-social, des formateurs des filières DEAES, DEME et DEES, un formateur EPI, un formateur SST, ...

Validation

Chaque blocs de compétences est validé indépendamment des 3 autres et selon des modalités propres. Le Certificat de Qualification Professionnelle Surveillant de nuit en secteur social, médico-sociale et sanitaire est délivrée lorsque les 4 blocs de compétences sont validés.

Coût de la formation

(organisme non assujetti à la TVA)	Formation de 231 heures	Formation de 245 heures
Frais de dossier	40 €uros	40 €uros
Frais pédagogiques	3118,50 €uros	3307.50 €uros
Coût total	3158,50 €uros	3347.50 €uros

À savoir : la formation au Certificat de Qualification Professionnelle Surveillant de nuit en secteur social, médico-sociale et sanitaire est finançable avec le CPF.

Documents et pièces à fournir pour l'inscription

Pour tous les candidats
1 photo d'identité récente, 2 timbres postaux <u>autocollants</u> au tarif en vigueur (20 gr), la photocopie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité, le curriculum vitæ détaillé et à jour.
Pour les salarié(e)s hors secteurs sanitaire, social et médico-social et les demandeurs d'emploi
Le compte-rendu du terrain d'accueil concernant la période de mise en situation professionnelle
Pour un financement par (ou incluant) une Aide Individuelle de Formation
Un mail ou courrier de votre conseiller(ère) Pôle Emploi, Mission Locale ou Cap Emploi confirmant le financement de la formation.

... / ...





Pour un financement incluant une aide financière de l'AGEFIPH

La copie du courrier indiquant l'attribution d'une aide.

Pour un autofinancement partiel ou total

Le chèque à l'ordre du Ce.F du montant du coût total de la formation ou de la partie autofinancée.

À noter pour tout autofinancement, total ou partiel, un échéancier de paiement peut être proposé sous condition d'en faire la demande par courrier à l'attention de la Responsable Administratif et Financier.

Pour un financement par l'employeur

Le courrier de l'employeur confirmant la prise en charge.

Personnes contact

Delphine TRABALZINI, Assistante de formation, 05.53.22.23.06., delphine.trabalzini@johnbost.fr

Michel DULONG, Responsable des Formations Qualifiantes et Professionnelles Continues,

michel.dulong@johnbost.fr

